



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

**Mandat** Chevalley Michel / Genoud (Braillard) François /  
Emonet Gaëtan / Savary-Moser Nadia / Bonvin-Sansonnens Sylvie /  
Chardonnens Jean-Daniel / Longchamp Patrice / Aebischer Eliane /  
Schwander Suzanne / Schneuwly André

2018-GC-50

### Problématique du remplacement des enseignants dans les classes primaires

#### I. Résumé du mandat

Par mandat déposé le 28 mars 2018, les députés Michel Chevalley, François Genoud (Braillard), Gaëtan Emonet, Nadia Savary-Moser, Sylvie Bonvin-Sansonnens, Jean-Daniel Chardonnens, Patrice Longchamp, Eliane Aebischer, Suzanne Schwander et André Schneuwly invitent le Conseil d'Etat à étudier la problématique du remplacement des enseignants dans les classes primaires.

La loi scolaire confie cette responsabilité aux responsables d'établissement (RE). Ces derniers peinent à trouver des remplaçants et se heurtent à des difficultés de recrutement de personnel. Cette situation épuise également les enseignants en place qui, souvent, doivent pallier les absences de leurs collègues. Selon les mandants, le manque de personnel enseignant-remplaçant, ainsi que l'absence d'un outil de gestion efficace causent une problématique de recrutement aux directions d'établissements scolaires primaires. Cette tâche est particulièrement problématique, et ce malgré des mises au concours, pour les remplacements de longue durée.

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

##### Position du Conseil d'Etat

Le mandat fait état de deux types de difficultés : d'une part, le manque de personnes diplômées se mettant à disposition pour effectuer des remplacements ; d'autre part, la mauvaise qualité de l'information à disposition des responsables d'établissement au sujet de telles personnes. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des députés et tient à relever qu'il est attaché à la qualité de la prise en charge des élèves et de la conduite de la classe en cas d'absence de l'enseignant titulaire. Il est important de pouvoir faire appel à des personnes dûment formées. Les responsables d'établissement en assumant d'autorité la surveillance et le suivi.

##### Situation actuelle

Une enquête, par le biais d'un questionnaire a été menée auprès de l'ensemble des responsables d'établissement de notre canton. Du côté francophone, 59 directions sur 67 ont répondu au questionnaire qui leur était soumis et du côté alémanique 14 sur 43. On peut donc admettre que les avis exprimés sont représentatifs puisque le taux de retour est proche de 66,4 %. A relever que cette

enquête fait un état des lieux de l'année scolaire 2017/18. Il en ressort les éléments principaux suivants :

- > De manière générale, la mise sur pied des remplacements est difficile à organiser. Ce sont les remplacements de longue durée qui semblent être les plus problématiques pour 64 % des directions interrogées et 46 % pour les remplacements de courte durée. A noter également que les remplacements à 100 % semblent être moins problématiques à mettre sur pied que des demi-jours précis.
- > Avec 89 % de réponses positives, c'est le degré 7-8H qui semble poser le plus de difficultés pour le recrutement d'un remplaçant. A noter que toutefois, la problématique est également présente dans les autres degrés avec en seconde position les 1-2H avec 63 % de réponses positives.
- > De nombreuses solutions ont été trouvées par les directions pour pallier ce problème avec l'établissement entre autre, par le biais de listes internes, de listes de personnes qui se mettent à disposition (enseignants du cercle à temps partiel, retraité-e-s).
- > Pour de courtes durées, les directions d'établissement font appel parfois à des personnes présentant des profils différents : étudiant-e-s HEP, étudiant-e-s UNI effectuant leurs études dans des domaines associés à l'enseignement (enseignement spécialisé, DAES I, DEEM, sciences de l'éducation, éducateurs-trices, diplôme d'enseignant-e maternelle...).
- > Malgré ces dispositifs, certaines situations restent problématiques, particulièrement lors de remplacements imprévus (maladie, accident...). Il se peut que le ou la responsable d'établissement assure la conduite de la classe pour l'un ou l'autre demi-jour, ce qui n'est pas souhaitable. En ce qui concerne les situations les plus difficiles, certaines classes ont été regroupées ou les élèves répartis dans d'autres classes.
- > Selon les régions, la recherche de remplacement est plus laborieuse (en raison des transports et de l'éloignement notamment).
- > La question est moins problématique au début d'année scolaire, car le nombre de personnes disponibles est encore suffisant. Il s'amenuise au fur et à mesure de l'année scolaire.

## **Perspectives**

La recherche de personnes diplômées se mettant à disposition pour effectuer des remplacements se fait prioritairement auprès de personnes enseignant à temps partiel, ou de personnes ayant récemment quitté l'enseignement. Il faut cependant recourir aussi aux autres profils, tels que celui des étudiantes et étudiants encore en formation. Mais il faut également tenter de limiter au maximum les besoins de remplacements. Ainsi, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) analyse-t-elle de manière plus restrictive les demandes de congé non payé effectuées par le personnel en place et organise-t-elle des séances et des formations en dehors du temps de classe, en même temps qu'elle essaie d'inciter des personnes enseignantes à augmenter temporairement leur taux d'activité. Elle compte sur le soutien des associations professionnelles dans cet effort permettant d'assurer aux élèves un enseignement de qualité.

Sur proposition de la DICS, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé, par ordonnance du 18 juin 2018, de modifier l'ordonnance limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg pour l'année académique 2018/19. A la rentrée 2018, la HEP-PH FR a ainsi admis 110 personnes en formation initiale francophone, soit 10 de plus que les années précédentes. Le Conseil d'Etat a également pris note du mandat que la DICS a confié à la HEP-PH FR pour

évaluation des ressources nécessaires pour augmenter les effectifs de 50 unités les années suivantes. Les effets sur la disponibilité de personnel enseignant se feront sentir en principe dans trois ans, pour autant évidemment que les personnes nouvellement diplômées choisissent effectivement de s'engager dans l'enseignement, et à des taux d'activité si possible proches de 100 %.

Enfin, dans le cadre du programme Harmonisation de l'administration des écoles (HAE), un projet particulier concerne la gestion du personnel enseignant (HAE-ENS). Cela s'est traduit par la mise en route, en avril 2018, du logiciel IS Academia qui sert de base de données pour la gestion des contrats du personnel enseignant du degré primaire. La seconde phase du projet, consacrée à la gestion des remplaçants, a débuté en septembre 2018.

Ce nouvel outil devrait faciliter considérablement la tâche des responsables d'établissement, à l'image de la bourse à l'emploi déployée par le canton de Berne, du portail GER (Gestion évoluée des remplaçants) des cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ou encore de MIREO développé par le canton de Vaud.

Les responsables d'établissement disposeront ainsi d'un outil qui leur fera gagner du temps. Cette manière de faire, qui fonctionne dans les cantons voisins, améliorera considérablement la gestion des remplaçants et soulagera les directions d'établissement dès la plate-forme réalisée.

## **Conclusion**

Le Conseil d'Etat souligne que la problématique générale des remplaçants reste préoccupante et dépend de nombreux facteurs : situation économique et de l'emploi sur le plan suisse et régional, nombre de remplaçants disponibles, mobilité des remplaçants, degré d'enseignement. En effet, si le nombre d'étudiants formés semble correspondre aux besoins du terrain, nombreux sont ceux qui poursuivent leur cursus ou ne souhaitent pas enseigner. Le Gouvernement s'en est préoccupé régulièrement par le passé et travaille à trouver des solutions pour le court terme comme pour le moyen et le long terme.

De manière générale, la politique de la DICS pour limiter les situations prévisibles nécessitant des remplacements, l'augmentation du nombre d'étudiant-es de la HEP-FR, ainsi que la mise sur pied d'un nouvel outil informatique gérant le recrutement des remplaçants devraient faciliter la gestion des remplacements pour les directions d'établissement.

En conclusion, le Conseil d'Etat a déjà pris des décisions répondant aux soucis exprimés dans le mandat, décisions qui ne font que commencer à déployer leurs premiers effets. En ce sens, cette réponse constitue en elle-même une suite directe donnée au mandat.

*5 novembre 2018*